Décision n° 2024.010

27/09/2024



Nature de l'acte : Finances locales

OBJET:

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 02

Virement de crédit n° 02

Virement de crédit à l'opération « Création enrochement sécurisé talus rue de la Fontaine »

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) ;

Vu la délibération n°2023.021 du 30 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération n°2024.026 du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant l'urgence de mettre en sécurité le talus rue de la Fontaine ; Considérant la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « Création enrochement sécurisé talus rue de la Fontaine » ;

DÉCIDE

Article 1 - De procéder aux virement de crédits comme suit :

Intitulés des comptes	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		
	Comptes	Montants(€)	Comptes		Montants(€)
00428 : CREATION ALIMENT ELECT INDEP BAT BOU		45 000,00			
23 – Immobilisations en cours					
Constructions	2313 518	45 000,00			
00439 : MISE EN SECURITE TALUS RUE FONTAIN					45 000,00
23 – Immobilisations en cours					
Install. matériel et outill. technique			2315	845	45 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		45 000,00			45 000,00

Article 2 – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 septembre 2024

Le Majre,

Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 27/09/2024

Date de télétransmission en préfecture : 27/09/2024

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20240927-DC2024_10-DE Date de télétransmission : 27/09/2024 Date de réception préfecture : 27/09/2024